



## FLASH INFO

### **🔗 DISTRIBUTION DE MASQUES**

**D**ans le cadre de la pandémie actuelle, la commune va procéder à une nouvelle distribution de boîtes de 50 masques de type chirurgicaux.

La distribution s'effectuera sous forme d'un drive piéton afin de respecter au mieux les consignes sanitaires évitant la propagation de la COVID 19.

⇒ **Merci de présenter les pièces d'identité de chaque personne au foyer ainsi qu'un justificatif de domicile pour les personnes non déclarées en mairie.**

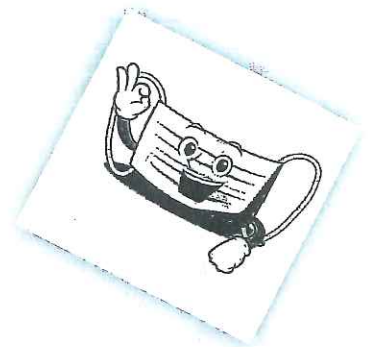
Il est possible d'en prendre pour une tierce personne en se munissant d'une pièce d'identité de la personne ne pouvant se déplacer.

Pour assurer une bonne fluidité dans la distribution des boîtes de masques, les permanences se dérouleront *à la salle du Bicentenaire* :

- **Le vendredi 07 mai de 14h à 18h**
- **Le samedi 08 mai 9h à 12h et de 13h30 à 18h**

Distanciation physique et port du masque obligatoires dans la salle.  
Un accueil téléphonique est mis en place pour les Masnériens ne pouvant se déplacer lors de la distribution. Merci d'appeler au 03 27 37 51 71.

Dans cette attente, prenez soin de vous, soyez prudents et continuez à respecter les consignes sanitaires.



### **🔗 INSCRIPTIONS SAISONNIERS ÉTÉ 2021**

Les saisonniers sérieux et motivés, qui souhaitent travailler aux services techniques de la ville durant l'été sont priés de venir retirer un questionnaire en mairie du :

**Mercredi 28 Avril 2021 au mercredi 12 mai 2021.**

Une fois le questionnaire rempli, merci de le rapporter en mairie accompagné d'un C.V et d'une lettre de motivation.

Nombre de places limitées à 2 postes en juillet et 2 postes en août (du 1<sup>er</sup> au 31).



### **🔗 INFOS**

La **rôtisserie CHICKEN TRUCK** stationnée devant la mairie le lundi matin ne sera plus présente sur la commune.

## CENTRE DE LOISIRS

Pour information, le centre de loisirs aura lieu du 12 au 30 juillet 2021. Nous vous communiquerons les conditions d'inscription très prochainement.

## FÊTE DES MÈRES MAI 2021 ♥

Chères mamans,

La fête des mères approche à grand pas, *la Municipalité offrira un cadeau à toutes les mamans de Masnières.*

Compte-tenu du contexte actuel, nous attendons que tous les commerces dits "non essentiels" réouvrent leurs portes pour le choix du cadeau.

Nous vous informerons de la date exacte pour venir récupérer votre cadeau directement en mairie ;

☛ A cet effet, Une petite carte vous sera déposée ultérieurement dans votre boîte aux lettres.



## CIVISME

A ce jour, nous ne pouvons plus utiliser de désherbants et produits phytosanitaires, nous vous demandons donc de veiller à nettoyer devant votre maison ainsi que les caniveaux. Merci de votre compréhension.



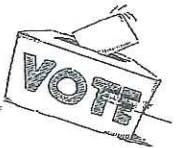
Suite à de nombreuses plaintes concernant les incivilités dans la commune, la municipalité ainsi que les maires des environs se sont mis en relation avec les instances juridiques pour remédier à ce problème.

## ENQUÊTE SUR LE CADRE DE VIE ET LA SÉCURITÉ

L'institut national de la statistique et des études économiques (Insee), en partenariat avec le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI), réalise à ce jour jusqu'au 26 juin 2021, une enquête sur le thème du cadre de vie et la sécurité. Cette enquête vise à mesurer la qualité de l'environnement de l'habitat et l'insécurité. Par ailleurs, elle vise à connaître les faits de délinquance dont les ménages et leurs membres ont pu être victimes. Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'Insee chargé de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

## ELECTIONS

Les élections Régionales et Départementales se dérouleront les 20 et 27 juin 2021, les inscriptions en mairie sur les listes électorales auront lieu jusqu'au vendredi 14 mai midi.



## DÉMATERIALIZATION DES PROCURATIONS DE VOTE

A partir du 06 avril 2021, pour tous les scrutins qui se dérouleront à compter du 11 avril et dans la perspective du double scrutin départemental / régional, une procédure numérique des procurations électorales sera ouverte aux électeurs. Elle sera complémentaire de la procédure "papier" existante. L'électeur mandant saisit en ligne sa demande de procuration après s'être authentifié via FranceConnect. La validation par le mandat de sa demande en ligne déclenche l'envoi à son attention d'un courriel avec référence de dossier à 6 caractères. Il se rend ensuite dans n'importe quel commissariat de police ou brigade de gendarmerie avec sa référence de dossier et une pièce d'identité. L'électeur mandant est ensuite informé par courrier que la mairie a validé sa procuration.



Le Maire,



Francis NOBLECOURT